

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

## du 11 octobre 2018 ▪ Q6 ▪ La Gare - Lormont

Réunion publique du quartier La Gare - Lormont, présidée par M Frédéric Neveu, adjoint au Maire, en présence d'une trentaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Fabrice Belami, chef de brigade de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Fabrice Belami concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

### 1°- LA POLICE MUNICIPALE

#### Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

#### Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

#### Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

#### ① Armement

**Q :** La Police Municipale est-elle armée ?

**R :** Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

#### ② Contact

Un standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 du lundi au vendredi au numéro : 05 46 92 34 08. En dehors de ces horaires, les appels sont transférés sur le portable d'astreinte.

### ③ Vitesse excessive

Les habitants se plaignent de la vitesse excessive chemin du Chaillot et rue de Lormont Bas. Ils demandent la mise en place de contrôle radar. Ces derniers, nécessitent le respect de certaines conditions. Des plans d'action seront mis en place.

### ④ Deux-roues

**Q :** Quelle est la loi sur les nuisances sonores des deux-roues ?

**R :** Depuis plusieurs années, les projets de loi se multiplient dans le but de limiter les nuisances sonores créées par certains deux-roues. Une réglementation existe mais n'est pas toujours facile à appliquer. Les sanctions prévues par la loi actuellement sont :

- une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route et aux riverains.
- une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué.
- l'immobilisation du véhicule.

La première infraction peut être verbalisée sans appareil de contrôle, par la simple constatation de la nuisance sonore par les policiers ou gendarmes.

## 2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Dominique Arnaud intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

### Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

### Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) (rubrique : L'agglo au quotidien / Déchets / PAV).

## **Que faire de vos bacs verts et bleus ?**

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

**Info et renseignements sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) ou au 05.46.98.07.19**

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

### **① Augmentation du ramassage des ordures ménagères**

Les citoyens souhaitent une augmentation du ramassage des ordures ménagères. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

### **② Point d'Apport Volontaire (PAV)**

Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

### **③ La redevance**

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

### **④ Horaires déchetterie**

Un élargissement de la plage horaire des déchetteries serait très apprécié par les citoyens.

## **3°- LA BRIGADE PROPRETÉ**

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

### **Son but :**

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous  
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

**08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

#### **Les missions de la « Brigade Propreté » :**

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

### **4°- ACTION CŒUR DE VILLE**

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

#### **5 thématiques d'interventions :**

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

#### **16 actions :**

##### **4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire**

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

##### **Des outils innovants au service du patrimoine de la ville**

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

##### **Une action ciblée en faveur de l'habitat**

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

##### **Des mobilités**

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

## **Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine**

### ❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

### ❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

## **De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville**

### ❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

### ❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

## **5°- BORDEAUX MÉTROPOLE**

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

### **1°- Signature du protocole d'accord :**

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

### **2°- Collaboration avec l'université Montaigne :**

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

### **3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :**

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

#### **4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :**

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

#### **6°- GARE SNCF**

M Frédéric Neveu s'exprime sur le sujet de la gare.



#### **Aménagement de la gare SNCF :**

▪ À court terme, la Communauté d'Agglomération de Saintes va engager les travaux permettant que les bus du réseau urbain aillent vraiment à la gare (pour les cars de la Région ex Mouettes, c'est déjà le cas aujourd'hui). Ce petit aménagement se fait également dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite venant en remplacement des travaux à faire devant l'arrêt devant l'Hôtel de France, assez compliqués dans le rond-point.

▪ L'aménagement de la place de la gare doit se faire dans sa globalité, dont les études doivent désormais être lancées. Cette démarche devrait être de nature à rassurer les habitants de la rue Jean Moulin, puisqu'un impératif du programme serait notamment d'élargir le trottoir qui est aujourd'hui au ras des habitations, pour leur sécurité, au-delà de la fonctionnalité globale améliorée et de l'aménagement paysager et architectural.

### **Études :**

Sur le sujet des études, la Ville de SAINTES et la CDA sont en plein accord :

- Maitrise d'ouvrage CDA
- Co-financement 50/50
- Étude de faisabilité / maîtrise d'œuvre, confiée au Syndicat de la Voirie qui a bien semble-t-il, les compétences requises pour ce faire.

Ce projet pourrait de surcroît être inclus dans le projet Cœur de Ville.

SAINTES figure parmi les tout derniers en Poitou-Charentes à avoir une place de gare réaménagée.

## **7°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS**

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

### **① Transport en commun**

Certains citoyens rencontrent des difficultés relatives au service des transports en commun. A ce titre, la ville les invite à remonter toutes leurs doléances à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

### **② Rue de Lormont**

La vitesse des véhicules sur cet axe est excessive et des mesures s'imposent. La mise en place de coussins berlinois dans la rue n'est pas réalisable. En effet, contrairement aux rues du cœur de ville où cela est possible, la rue de Lormont ne peut être mise en zone 30, conditions obligatoire pour permettre leur installation. De plus, l'implantation de ralentisseurs occasionne d'importantes nuisances sonores pour les riverains immédiats. En revanche, la Police Municipale, en collaboration avec le commissariat de police, va augmenter les contrôles radar de mesure de vitesse.

### **③ Trottoirs et chaussées**

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état, incluant la rue de Lormont, la rue de Lormont Bas et la rue de Taillebourg. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation.

#### **④ Pont de Lormont**

Le pont de Lormont est vétuste et va faire l'objet de travaux. En coopération avec la SNCF, les études sont en cours pour la restauration de ce pont.

#### **⑤ Marché Saint-Pallais**

Une habitante fait remarquer que de la graisse alimentaire continue à être jetée dans les avaloirs par un commerçant du marché Saint-Pallais le dimanche.

#### **⑥ L'Olympia**

Le projet avance et M le Maire a bon espoir qu'une signature d'achat du bâtiment puisse intervenir dans les prochains mois. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Les travaux pourraient alors commencer dès 2019, financés par l'Établissement Public Foncier.

#### **⑦ Chemin de la Pichauderie**

De nombreux collégiens empruntent le chemin de la Pichauderie pour se rendre à leur établissement scolaire. Les citoyens demandent l'aménagement d'un trottoir pour qu'ils puissent y aller à pied en toute sécurité.

**Q :** Des riverains signalent des stationnements sauvages au croisement du chemin du Chaillot et chemin de la Pichauderie.

**R :** Le stationnement à cet endroit n'est pas réglementé, une étude du stationnement sera réalisée conformément au code de la voirie routière.

#### **⑧ Arbres devant la gare SNCF**

**Q :** Les arbres sur le parking seront-ils enlevés lors de l'aménagement de la place de la gare ?

**R :** L'objectif est de ne pas supprimer les arbres quelque soit l'aménagement choisi.

**FIN DE LA RÉUNION**